

FNEEQ-CSN

Orientations générales en vue de la rentrée de l'automne 2020

Présentation

Le contexte de la pandémie a grandement ébranlé le système d'éducation et d'enseignement supérieur non seulement au Québec, mais partout sur la planète. Depuis la fermeture des établissements d'enseignement, le 13 mars dernier, nous avons été soumis presque quotidiennement aux décisions prises par le gouvernement et le MEES sans consultation préalable. La FNEEQ a multiplié les interventions pour que la fin de l'année scolaire se déroule dans les conditions les plus respectueuses de la réalité et du rythme de nos membres dans les trois regroupements, du primaire à l'université. À toute vitesse, les enseignantes et les enseignants ont dû relever le défi d'adapter leur enseignement à une réalité tout autre dans un contexte d'urgence et de confusion.

Alors que cette tâche n'est même pas encore complétée, nous devons nous tourner vers le proche avenir pour réfléchir à des balises syndicales en vue de la rentrée de l'automne 2020. Nous avons pu constater à quel point le Ministère a fait preuve d'improvisation dans la reprise des cours de l'hiver en comptant de manière abusive sur « l'autonomie des établissements », ce qui a généré des iniquités flagrantes dans les réseaux d'enseignement. De plus, le MEES s'est aussi déchargé de ses responsabilités en déléguant aux enseignantes et aux enseignants le soin de trouver des réponses à des problèmes complexes et souvent insolubles qu'il a engendrés en transmettant des directives formulées en toute hâte.

Les enseignantes et des enseignants ont collaboré de manière exemplaire pour sauver la session/l'année scolaire des cohortes étudiantes, mais il semble évident que l'enseignement en mode non présentiel comporte des limites humaines et pédagogiques ainsi que des irritants techniques majeurs qu'il faut prendre en considération dans les décisions à venir pour l'automne 2020. Malgré les circonstances singulières dans lesquelles nous nous trouvons, il faut rappeler que l'administration des établissements ainsi que les considérations matérielles et logistiques doivent être au service de la transmission des connaissances dans nos établissements et non l'inverse.

Les déléguées et délégués présents au Conseil fédéral de mai 2019, ont adopté une recommandation qui affirme d'emblée « que l'enseignement en présentiel soit privilégié et maintenu en tout temps là où il existe et que l'enseignement à distance soit offert en complément et non en remplacement¹ ». La conciliation de cette position, toujours valide, avec les impératifs de santé et de sécurité est loin d'être évidente.

Or il existe une grande part d'inconnu à court et à moyen termes. Tout indique que l'état d'urgence sanitaire, décrété en mars, va se prolonger durant l'automne et que les mesures d'exception qui touchent les établissements d'enseignement seront reconduites, du moins en partie.

¹ Conseil fédéral des 1^{er}, 2 et 3 mai 2019, recommandation sur les partenariats et le téléenseignement.

En vue de l'automne, le scénario idéal serait sans doute celui d'un retour dans tous les établissements « en présence », mais le respect des principes de distanciation et la sécurité des individus posent des obstacles difficiles à contourner. D'un point de vue pédagogique, l'hypothèse d'un enseignement entièrement en mode non présentiel, n'est pas souhaitable, car elle accentue les iniquités, ne permet pas l'atteinte des compétences dans plusieurs domaines et favorise le décrochage. Une solution mixte semble, en ce moment, le scénario le plus plausible. La proportion entre le présentiel et la distance variera sans doute en fonction des disciplines et des ordres d'enseignement.

Compte tenu des recommandations déjà adoptées par la Fédération et des directives de l'IE pour la réouverture des écoles et des établissements scolaires, nous proposons donc un complément de la position adoptée par le Bureau fédéral 19 mars dernier (qui était fondée sur les recommandations adoptées au conseil fédéral de mai 2019).

6 énoncés de principe (sans ordre de priorité)

Garantir la sécurité des milieux d'éducation et d'enseignement supérieur et porter une attention particulière au bien-être physique et psychologique de tous leurs membres en respectant notamment les conditions de l'OMS ² avant d'envisager une levée des restrictions.
Planifier l'automne 2020 en privilégiant la stabilité et, dans la mesure du possible, la prévisibilité des activités d'enseignement jusqu'en décembre.
Convenir avec les syndicats de l'élaboration de balises nationales et de modalités locales en préparation de la rentrée de l'automne et tout au long de la session/du semestre.
Assurer l'équité entre les étudiant-es, les enseignant-es et les établissements.
Respecter l'autonomie et le jugement professionnel des enseignant-es.
Bonifier le financement des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Rémunérer le travail requis pour l'adaptation de l'enseignement en mode non présentiel.

Les coordinations de chaque regroupement ont reçu le mandat de définir les modalités d'application de ces énoncés de principe en fonction de leur réalité.

² « La transmission doit être contrôlée. Ensuite, les systèmes de santé doivent être en mesure de tester, d'isoler et de traiter chaque cas et de retracer chaque contact. Les risques d'épidémies doivent être réduits au minimum dans des environnements particuliers comme les établissements de santé et les maisons de soins. Des mesures préventives devront avoir été mises en place sur les lieux de travail, dans les écoles et dans d'autres lieux publics essentiels.

Les risques d'importation pourront être gérés. Les communautés doivent être pleinement éduquées, engagées et habilitées à s'adapter à la nouvelle norme. » <https://www.who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19--13-april-2020>